



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

EQUIPEMENTS PUBLICS DE TERRE DE SPORT
- EXPLOITATION - DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC (DSP) - DECISION DE PRINCIPLE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoins :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**DIRECTION DE L'ANIMATION DE
LA CITE**

**EQUIPEMENTS PUBLICS DE TERRE DE SPORT - EXPLOITATION -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - DECISION DE
PRINCIPE**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal délégué spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Après consultation du Comité Technique Paritaire réuni le 7 juillet 2010 ;

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 6 septembre 2010 ;

Dans le cadre du 12^{ème} Contrat de Plan signé en janvier 2000 par l'Etat et la Région Poitou-Charentes, a été actée la réalisation à Niort d'un Pôle Sports d'envergure régionale également soutenu par le Département. Le Pôle Sports et l'ensemble de ses actions s'inscrivent donc dans la politique d'aménagement du territoire à travers un réseau structurant, et vise à faire émerger, de façon novatrice, des projets qui devront répondre aux différentes composantes du milieu sportif et de loisirs. Enjeu de territoire, le Pôle Sports se caractérise et s'identifie à terme par une approche transversale de la thématique du sport, du loisir, du bien-être, et de l'environnement.

La ZAC repose sur un équipement public majeur comprenant :

- une halle événementielle évolutive de 2 200 places (tout assis) à 3 500 places (mixte debout/assis) pour les spectacles et 3 000 places en configuration « événements sportifs »,
- un espace acrobatique visant à développer les nouvelles pratiques physiques innovantes liées aux « sensations et aux acrobaties » avec des synergies sport / culture possibles,
- un espace de vertige composé d'une structure d'escalade (de 13 à 16 m de hauteur) pour tous types de pratiquants et d'un grill modulable de cirque destiné à la création ; ce dernier pourra aussi servir aux activités d'escalade pour les plus petits (3/6 ans),
- un centre de développement du sport destiné à l'accueil en faveur de tous les pratiquants du site (intérieur et extérieur), un restaurant, des vestiaires, des bureaux, des salles de séminaire et de réunion, un espace de recherche.

Par ailleurs, dans ce secteur de développement économique, de grands projets portés - et par une grande enseigne de la distribution d'articles de sport - et par un investisseur en vue de réaliser des surfaces commerciales novatrices autour des loisirs sont très avancés.

La délégation de service public qui est proposée se fera au moyen d'une convention d'affermage où le fermier co-contractant de la collectivité délégante se verra remettre directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service délégué.

La note jointe précise les grandes caractéristiques de cette opération.

En vue de procéder à la délégation de service public pour la gestion des équipements publics de Terre de sport, notamment la salle de spectacles, il est nécessaire de constituer une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants. Ils seront élus lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 15 octobre 2010 à 17h00 au Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation de service public au moyen d'une convention d'affermage où la collectivité remettra directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation, au futur exploitant ;
- fixer la durée de l'affermage à 6 ans ;
- approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion des équipements publics de Terre de sport ;
- autoriser la mise en œuvre de la procédure réglementaire de désignation du futur exploitant et engager pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD

Signé

Bernard JOURDAIN